

**Bureau des procédures environnementales**

**Communes de BOURBOURG et de SAINT-GEORGES-SUR-L'AA**

**AVIS NOUVELLE ENQUÊTE PUBLIQUE  
AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

Il sera procédé du **30 octobre 2023 au 30 novembre 2023 inclus** à une nouvelle enquête publique relative au projet d'exploitation d'une usine de transformation de pommes de terre de la société **CL DUNKERQUE (ex-CLAREBOUT)** dont le siège social est situé 3087, rue de la gare à 59299 BOESCHEPE. Cette nouvelle enquête publique fait suite à un jugement avant dire-droit du tribunal administratif de LILLE du 9 juin 2023 n° 2008691 qui a sursis à statuer afin de permettre la régularisation de l'arrêté préfectoral d'autorisation du 3 août 2020 d'exploiter une unité de transformation de pommes de terre sur les communes de BOURBOURG et de SAINT-GEORGES-SUR-L'AA. La nouvelle enquête publique permettra de porter à la connaissance du public les informations omises, visées par le jugement susvisé, à savoir les modalités prévues par le pétitionnaire pour établir les capacités financières et les données en ce qui concerne les gaz à effet de serre émis dans le cadre du projet.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance, du dossier initial et de l'étude d'impact modifiée contenant les modifications apportées comprenant les capacités financières et les données concernant les gaz à effet de serre émis dans le cadre du projet, l'avis de l'autorité environnementale rendu le 7 septembre 2023, tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture des mairies, de BOURBOURG, siège de l'enquête et SAINT-GEORGES-SUR-L'AA et formuler ses observations sur les registres ouverts à cet effet.

Celles-ci pourront également être faites :

- par voie électronique sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://participation.proxiterritoires.fr/autorisation-modificative-cl-dunkerque> ou sur l'adresse : [autorisation-modificative-cl-dunkerque@mail.proxiterritoires.fr](mailto:autorisation-modificative-cl-dunkerque@mail.proxiterritoires.fr) (préciser nouvelle enquête publique CL DUNKERQUE (ex-CLAREBOUT) ;
- exceptionnellement de façon orale au commissaire-enquêteur pendant ses permanences ;
- par voie postale en mairie de BOURBOURG, hôtel de ville 59630 BOURBOURG, siège de l'enquête, à l'attention de M. le commissaire-enquêteur.

Les documents transmis par voie électronique doivent impérativement être au format PDF et de taille inférieure à 5 Mo. Le public est averti que toutes les observations et propositions seront accessibles sur le site registre dématérialisé.

M. Daniel PERET, en qualité de commissaire-enquêteur titulaire, se tiendra à la disposition du public à BOURBOURG et SAINT-GEORGES-SUR-L'AA aux lieux de consultation du dossier ci-après : **en mairie de BOURBOURG, le mardi 31 octobre 2023 de 9h00 à 12h00 et jeudi 30 novembre 2023 de 14h30 à 17h00, en mairie de SAINT-GEORGES-SUR-L'AA le mardi 7 novembre 2023 de 9h30 à 12h00 et en mairie de GRAVELINES, le samedi 18 novembre 2023 de 9h00 à 12h00.**

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera directement accessible sur le site du registre dématérialisé <https://participation.proxiterritoires.fr/autorisation-modificative-cl-dunkerque> ou depuis le site internet des services de l'État dans le Nord : <http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2023>.

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête en mairie de BOURBOURG, siège de l'enquête, aux heures d'ouverture de la mairie, ainsi qu'en préfecture du Nord - 12 rue Jean Sans Peur - LILLE, selon les conditions de réception du public (sur rendez-vous) aux heures d'ouvertures, du lundi au jeudi de 8h30 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 15h30.

Enfin, des informations complémentaires relatives au projet peuvent être demandées auprès de : M. Gauthier SAINT-MAXIN, bureau d'études ENTIME, tél. : 06.30.26.74.29, [g.saint-maxin@entime.fr](mailto:g.saint-maxin@entime.fr).

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Nord <http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2023> ainsi qu'en préfecture du Nord et en mairies de BOURBOURG et SAINT-GEORGES-SUR-L'AA pendant une durée d'un an.

À l'issue de la procédure, le préfet du Nord prendra une décision quant à la délivrance d'une autorisation unique.